

## INFO-SERVICE DE GARDE DÉCEMBRE 2016

**Bonjour chers parents !**

Le mois de décembre est arrivé et il nous annonce le temps des Fêtes. On se prépare et on accueille ce beau congé avec joie. Nous vous souhaitons de profiter de chaque petit moment de bonheur avec votre ou vos enfants dans la paix et l'amour. Que cette période de réjouissance soit énergisante pour chacun de vous. Nous tenons à vous remercier pour votre confiance et votre collaboration.

Joyeuses Fêtes à tous !  
Au plaisir de vous revoir en janvier 2017.  
L'équipe du service de garde

### **Journée du 23 décembre « important »**

Il est très important de nous aviser si votre enfant ne vient pas au service de garde lors de cette journée.

### **Activité spéciale de Noël du 20 et 21 décembre**

Pour cette journée, l'équipe du service de garde **offre gratuitement** un dessert spécial aux enfants pour souligner le temps des Fêtes. Le 20 décembre à Du Ruisseau et le 21 décembre à Sainte-Marie.

### **JP du 9 janvier 2017**

N'oubliez pas de vérifier si votre enfant est bien inscrit pour la journée pédagogique du 9 janvier 2017. La liste des enfants inscrits sera affichée à l'entrée du service de garde. Nous irons jouer à l'extérieur, donc prévoir des vêtements appropriés pour la température. Ce sera une journée où nous prendrons le temps d'échanger, de discuter, de rire et de nous amuser avec les enfants. Votre enfant peut apporter un jeu de la maison.

## **Semaine de relâche 2017**

Malheureusement, le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant pour ouvrir pendant la semaine du 6 au 10 mars 2017. Un minimum de 35 enfants était exigé. Considérant toutes ces données, le conseil d'établissement a décidé que le service ne serait pas offert durant cette semaine. D'autres alternatives s'offrent à vous dans le secteur entre autre, le Patro de Lévis. Vous pouvez regarder la programmation d'hiver sur leur site internet.

## **Paiement de l'état de compte (Impôt)**

S.v.p., veuillez respecter la date limite pour le paiement de votre état de compte. Seulement les montants acquittés en date pour le 19 janvier 2017 feront l'objet d'un reçu d'impôt. Vous remarquerez que l'état de compte du mois de décembre comprend une facturation anticipée jusqu'au 22 décembre. Donc, s'il y avait des ajouts ou autres, vous devrez faire un ajustement en tenant compte de ces changements. Votre paiement doit être fait pour le 19 janvier 2017.

## **Solde en souffrance**

Tout solde en souffrance pour la CSDN entraînera automatiquement le refus de votre inscription à une journée pédagogique tant que le solde ne sera pas entièrement acquitté. Cette décision a été approuvée par le conseil d'établissement.

## **Politique d'annulation**

Si vous souhaitez annuler votre réservation à une journée pédagogique, vous devez le faire par écrit avant la date limite sur le coupon d'inscription.

## **Accueil**

Lorsque vous venez chercher votre enfant en fin de journée, il se peut que le délai soit plus long lors de la période hivernale. Il faut prendre en considération que l'enfant doit ranger son jeu et prendre le temps de s'habiller.

La personne à l'accueil ne fera plus préparer les enfants à l'avance. Avec la grande affluence, elle ne peut pas s'occuper des enfants qui attendent à l'accueil. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre grande collaboration.

Mélanie Demers et Cathy Bissonnette